

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 23 AOUT 2013

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 23 août à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, FLEUR Cyril, ELIES Christian, MAZAL Chantal, Patricia CARON, GALLAND Raymond, BONESME Christiane, FRAGNIER Jacques, PINET Franck, GRAND Gérard , FORTINEAU Vincent, GUILBAUD Monique, LABERGERE Marcel

Absent excusé : ABIAN VINCENT

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

Communauté de communes

1) Commission d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Colondannes, La Celle Dunoise et le Bourg d'Hem ont intégré la Communauté de Communes depuis le 01.01.2013. De ce fait la Communauté de Communes percevra à la place des communes les taxes liées à l'activité économique et prendra en charges un certain nombre de frais

La commission d'évaluation des charges transférées a déterminé la différence entre les unes et les autres et cette différence sera donc reversée à ces communes soit pour 2013 : 50939 € pour Colondannes, 140 290 pour La Celle Dunoise et 139 224 € pour le Bourg d'Hem. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) Composition du Conseil Communautaire suite aux élections de 2014

Les communes de Chéniers et Chambon Ste Croix ont manifesté l'intention d'intégrer la Communauté de Communes du Pays Dunois au 01 Janvier 2014. Measnes a manifesté l'intention de la quitter.

Le Conseil Communautaire a adopté une proposition de répartition des sièges qui tiennent compte de l'évolution possible du périmètre de la Communauté de Communes (voir tableau joint). Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité aux hypothèses de répartition.

3) Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

La proposition de répartition établie par le conseil communautaire (4 656 € pour chaque commune et 32 521 € pour la Communauté de Communes est approuvée).

SIERS

Monsieur le Maire signale le changement d'appellation du Syndicat qui devient EVOLIS 23 et dont la compétence concernant les déchets s'étendra à l'ensemble du département, le Conseil Général intégrant le syndicat.

Les nouveaux statuts qui concernent notamment la représentation des collectivités sont adoptés à l'unanimité.

SDEC

Monsieur le Maire rappelle le projet de modification des statuts lié à la dissolution des syndicats primaires remplacés par 12 secteurs d'énergie.

La commune de Fresselines fera partie du secteur d'énergie St Vaury – Dun qui comptera 22 communes et aura droit à 6 délégués.

La modification des statuts est approuvée de même que la dissolution du syndicat primaire de Dun, le transfert de l'actif et du passif au SDEC et la demande d'adhésion de la commune au SDEC.

Décision modificative

Compte-tenu des dépenses réalisées à ce jour sur le compte 61551, il y a lieu de procéder à un virement de crédit. 7 000 € seront prélevés sur les dépenses imprévues (022) et viré au compte 61551 (matériel roulant).

Questions diverses

1) Personnel communal

Monsieur le Maire signale qu'il a dû faire appel à un agent formé par le Centre de Gestion pour assurer le secrétariat de mairie du 05 au 16 Août.

Il signale également que le congé accident de travail de Mr Massa est prolongé jusqu'au 22 septembre. Il est envisagé de faire appel à un remplaçant.

2) Mr Elies signale la multiplication des panneaux posés par les peintres. Il serait souhaitable d'envisager une signalétique globale.

Il signale également les plaintes de certains campeurs concernant les aboiements et beuglements d'animaux.

3) Le point est fait sur les travaux (bâtiments et voirie) réalisés depuis avril.

La séance est levée à 21 H 30.

Jean-Claude DUGENEST